

- Résidence d'Automne
- Champs sur Yonne

■ Le gestionnaire : **Residalya**

Residalya, SAS au capital de 13 millions d'euros, filiale du groupe Financière Duval (SAS au capital de 74 millions d'euros), apparaît comme une des références du secteur.

La détention de 70 % de Residalya par le groupe Financière Duval, propriétaire d'Odalys, Vacances Bleues, Park Pharo, CFA, Golf de France... avec 440 millions d'euros de CA, 95 millions d'euros de fonds propres et 2900 collaborateurs permet d'envisager avec sérénité la location.

■ Le gestionnaire : **Residalya**

- Créer et animer des communautés dédiées à nos aînés dépendants ou non, au sein des Résidences médicalisées (EHPAD) ou de Résidences Services Senior (en projet)
- Respecter leurs rythmes et leurs modes de vie, offrir une réponse individualisée au maximum à leurs besoins et faire en sorte qu'ils restent «acteurs» de leur vie...
- Offrir et veiller à ce qu'ils bénéficient de tout le confort, la convivialité, la sécurité, les soins qu'ils sont en droit d'attendre
- Etre à l'écoute et répondre à tous leurs besoins, les accompagner avec patience et tendresse jusqu'au terme de leur vie

- Résidence d'Automne
- Champs sur Yonne

■ Residalya Entreprise G rontologique : valeurs et projet

- Placer l'homme au coeur de nos pr occupations,
- Mobiliser au service de nos clients, personnes  g es d pendantes ou non, handicap es ou convalescentes,
- Prendre en compte leur histoire de vie, respectons leur sp cificit  et individualisons nos prestations chaque fois que c'est possible,
- Mesurer le caract re essentiel de la contribution de nos collaborateurs et favorisons leur d veloppement personnel et professionnel,
- Concilier l'Economique et l'Humain dans une d marche Ethique,
- Entretien des relations transparentes et saines avec nos partenaires,
- En  veil et attentifs aux  volutions de notre environnement, nous b  tissons notre futur dans la s r nit .

+ **Residalya** : Filiale du groupe Financiere Duval (440 millions d'euros de CA)

+ **Un rendement performant.**

+ **Articles 605 et 606 pris en charge**